



**AG du 27 juin 2019**  
**Rapport financier 2018**

Ce rapport accompagne les comptes 2018 certifiés par notre expert-comptable transmis en annexe.  
Les grandes lignes du compte de résultat 2018 figurent en page 2 de ce document

**Les points les plus significatifs sont les suivants**

**1. Le bilan global : 122 281 €**

Stable par rapport à 2017 (diminution de 2 045 € soit 1.6%). A noter des recettes exceptionnelles de 20 000 € (subvention de 10 k€ pour travaux du département de Paris et don à Agate de 10 k€)

**2. Chiffre d'affaires de 262 408 €**

Également stable (augmentation de 7 258 € soit 2.7% due principalement au paiement d'allocations logement en retard.)

**3. Déficit de 1473 €**

Du aux dépenses d'aménagement des nouveaux appartements et aux frais de rénovation qui s'élèvent à 21 500 € et ne sont compensés que pour partie par les recettes exceptionnelles de 20 000 € mentionnées au 1.

**En conclusion : en 2018 nous avons pu rénover et aménager 4 appartements supplémentaires tout en maintenant le fond associatif et en conservant la plus grande partie de la provision pour travaux constituée en 2016.**

**Nous devons procéder à 3 votes successifs :**

En effet, les comptes 2017 faisaient apparaître un fond de réserve (hors provision pour travaux de 8 000 €) de 52 347 €, mais avec un report à nouveau négatif de -10 389€ en raison de déficits des années antérieures jamais soldés. Fin 2017 Les réserves de l'association s'élevaient donc à **49 958 €** (1 958 € fond associatif + 8 000€ réserve pour travaux).

Nous vous proposons donc, en accord avec notre expert-comptable, de régulariser cette situation pour améliorer la lisibilité des comptes.

Nous devons donc procéder à 3 votes :

- 1) **Approuver les comptes 2018** avec un déficit de 1473.33 €
- 2) **Diminuer le fond de réserve pour travaux de 1 500€ et donc le porter à 6 500 €** et affecter le nouveau résultat de 2018, à savoir un excédent de 26.67€, en report à nouveau en 2019
- 3) **Affecter le report à nouveau débiteur de -10362.33 € (-10 389+26.67) au compte de réserves**, ce qui porte le solde du compte de réserves à 41 984.67 €.

## Grande ligne du compte de résultats 2018

Recettes : 374 026 €

**Cotisations : 180 €.**

**Subventions : 106 006 €**

Maintien des subventions de fonctionnement des hôpitaux de Saint-Maurice (70 k€) et du département de Paris du département de Paris 25 k€

Nous avons par ailleurs bénéficié de 10 k€ du département de Paris de subvention exceptionnelle pour travaux et enfin il faut ajouter une aide de l'état de 1 000 € pour l'embauche de Sophia Badri-Diawara.

**Recettes exceptionnelles 10 000 €**

Comme indiqué plus haut nous avons bénéficié de 10 000 € de dons totalement utilisés pour les travaux de rénovation et d'aménagement des appartements.

**Transferts de charges et divers : 5 440 €**

**Loyers et charges payées par les résidents : 252 400 €**

- Loyers et charges (charges locatives et fluides quand ils sont payés par Agate) et APL (quand elles sont perçues par Agate) : **238 000 €**
- Provisions forfaitaires pour petits travaux d'entretien et frais de gestion : **14 400 €.**

+++++

**Dépenses : 374 026 €**

Les principales dépenses de fonctionnement courant d'Agate sont les suivantes

**Fonctionnement de l'association 91 453 €**

- Les dépenses de personnel 70 700 € :  
*en augmentation de 4% en raison du passage à plein temps de Sophia Diawara et des mouvements de personnel*
- Les dépenses de comptabilité : 9 100 € (en baisse de 3%)
- Les dépenses de fonctionnement : 11 653 €

**Les dépenses de Rénovation des appartements et d'aménagements de nouveaux appartements 21 500 €**

- Rénovation complète de 3 appartements (bd Diderot paris 12<sup>e</sup>; rue du val d'Osne à Saint Maurice et square Berthelot à Alfortville)
- Rénovation partielle de 5 appartements

**Dépenses directement liées aux appartements hors rénovation : 259 600 €**

- « Loyers et charges payées par les résidents » : en grande partie couverts par les « loyers » payés par les résidents mais pas intégralement en raison des périodes où les appartements restent inoccupés. L'écart qui reste stable s'élève à environ 8 800 € soit 3.6 % du montant perçu par Agate).
- Dépenses d'entretien courant (réparation et remplacement du petit équipement ménager) en partie couvertes par les provisions forfaitaires payées par les résidents (11 000 € environ)

**Déficit : 1473 €**